

**COMPTE RENDU D’AFFICHAGE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 JUIN 2017**

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et  
des marchés publics  
Service du Conseil Municipal

Fondettes, le 4 juillet 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de pouvoirs : 7

L’an deux mille dix sept, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Ilizette SA, Gérard GARRIDO, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir** : Virginie AUBRIOT-VERRYDEN a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Camille LECUIT a donné pouvoir à Yves PARINGAUX, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Philippe DUBOIS, Christine RENIER a donné pouvoir à Gérard GARRIDO.

**Secrétaires de séance** : Jean-Maurice GUEIT et Philippe DUBOIS.

**Session ordinaire**

-----

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l’article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du Maire s’inscrivent dans le cadre **des crédits ouverts au budget** ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
20/03/17	DC20170320C050	<b>Commande publique</b> – Contrat de cession avec la Sarl Michel MARTIAL Organisation de Tours pour le droit d’exploitation de représentation d’un spectacle « festival de Magie » (3 représentations : forfait 18 110 €)

**Hôtel de ville**

22/05/17	DC20170519C072	<b>Finances locales</b> – Tarifs d’entrée des manifestations de la Ville (ajout d’un tarif COS pour l’entrée du Fondettes Magic Show : 16 € pour un adulte et 13 € pour les enfants de moins de 12 ans)																																																				
23/05/17	DC20170523G073	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d’une concession de terrain dans le cimetière du cœur de Ville (emplacement D D-09 : recette 300 €)																																																				
23/05/17	DC20170523F074	<b>Commande publique</b> – Marché d’acquisition de tableaux numériques interactifs (avec la société Tableaux Interactifs Conseil Sarl de Tours pour accord-cadre à bons de commande sans minimum et maximum de 16 000 € – coût unitaire du tableau : 2 730,35 € HT )																																																				
23/05/17	DC20170523U075	<b>Institutions et vie politique</b> – Défense des intérêts de la Commune et désignation de l’avocat (Cabinet CEBRON-DE-LISLE – Benzekri – suite à infractions au PLU et au code de l’urbanisme au lieu-dit La planche de Gannay – stationnement illégal de caravanes et entreposage illégal de déchets, objets et véhicules en zone A du PLU)																																																				
24/05/17	DC20170524F076	<b>Commande publique</b> – Marché pour les travaux de couverture de l’Espace culturel de l’Aubrière (avec Sarl AUNEAU couverture de Fondettes pour un montant de 128 820,85 € HT)																																																				
02/06/17	DC20170602F078	<b>Finances locales</b> – Modification de la régie de recettes instituée pour l’encaissement des places de marché de plein air (ajout des encaissements pour les brocantes et vide-greniers)																																																				
29/05/17	DC20170529F079	<b>Commande publique</b> – Acquisition de décorations lumineuses pour les illuminations de Noël (avec l’entreprise BLACHERE Illuminations SAS de APT – 84- pour un montant de 18 987,36 € HT)																																																				
29/05/17	DC20170602F080	<b>Finances locales</b> – Aliénation de gré à gré de matériels désaffectés (10 châssis à 10 € et 30 plaques béton à 5 €)																																																				
07/06/17	DC20170608C081	<b>Commande publique</b> – Convention de prestation de service entre la Ville et la Protection Civile 37 (feu d’artifice 20 août 2017 pour 229,10 € TTC)																																																				
08/06/17	DC20170608T082	<b>Commande publique</b> – Contrat de vérification périodique des aires de jeux sur le territoire communal (avec l’entreprise SAGA-LAB pour 275,40 € TTC)																																																				
29/05/17	DC20170529F077	<p><b>Finances locales</b> – Tarif de jalonnement des entreprises (pris en charge par les services de la Ville et refacturé aux sociétés)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">TARIF DU JALONNEMENT DES ENTREPRISES</th> </tr> <tr> <th rowspan="3">Type</th> <th colspan="3">Prix en euros</th> </tr> <tr> <th>Coût TTC</th> <th>Coût main d’œuvre</th> <th>Coût total TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Lame 1300*150 mm</td> </tr> <tr> <td>Simple face/ bi mât existant</td> <td>77,22</td> <td>43,00</td> <td>120,22</td> </tr> <tr> <td>Double face/ bi mât existant</td> <td>101,52</td> <td>43,00</td> <td>144,52</td> </tr> <tr> <td>Simple face/ support à créer</td> <td>375,30</td> <td>258,00</td> <td>633,30</td> </tr> <tr> <td>Double face/ support à créer</td> <td>399,60</td> <td>258,00</td> <td>657,60</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Lame 1000*150 mm</td> </tr> <tr> <td>Simple face/ bi mât existant</td> <td>81,18</td> <td>43,00</td> <td>124,18</td> </tr> <tr> <td>Double face/ bi mât existant</td> <td>89,64</td> <td>43,00</td> <td>132,64</td> </tr> <tr> <td>Simple face/ support à créer</td> <td>379,26</td> <td>258,00</td> <td>637,26</td> </tr> <tr> <td>Double face/ support à créer</td> <td>387,72</td> <td>258,00</td> <td>645,72</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Lame 1300*250 mm</td> </tr> </tbody> </table>	TARIF DU JALONNEMENT DES ENTREPRISES				Type	Prix en euros			Coût TTC	Coût main d’œuvre	Coût total TTC	Lame 1300*150 mm			Simple face/ bi mât existant	77,22	43,00	120,22	Double face/ bi mât existant	101,52	43,00	144,52	Simple face/ support à créer	375,30	258,00	633,30	Double face/ support à créer	399,60	258,00	657,60	Lame 1000*150 mm			Simple face/ bi mât existant	81,18	43,00	124,18	Double face/ bi mât existant	89,64	43,00	132,64	Simple face/ support à créer	379,26	258,00	637,26	Double face/ support à créer	387,72	258,00	645,72	Lame 1300*250 mm		
TARIF DU JALONNEMENT DES ENTREPRISES																																																						
Type	Prix en euros																																																					
	Coût TTC	Coût main d’œuvre	Coût total TTC																																																			
	Lame 1300*150 mm																																																					
Simple face/ bi mât existant	77,22	43,00	120,22																																																			
Double face/ bi mât existant	101,52	43,00	144,52																																																			
Simple face/ support à créer	375,30	258,00	633,30																																																			
Double face/ support à créer	399,60	258,00	657,60																																																			
Lame 1000*150 mm																																																						
Simple face/ bi mât existant	81,18	43,00	124,18																																																			
Double face/ bi mât existant	89,64	43,00	132,64																																																			
Simple face/ support à créer	379,26	258,00	637,26																																																			
Double face/ support à créer	387,72	258,00	645,72																																																			
Lame 1300*250 mm																																																						

		Simple face/ bi mât existant	110,16	43,00	153,16
		Double face/ bi mât existant	150,12	43,00	193,12
		Simple face/ support à créer	408,24	258,00	666,24
		Double face/ support à créer	448,20	258,00	706,20
12/06/17	DC20170612G083	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de Ville (emplacement R G-16 et R G-17 : recette 300 €)			
13/06/17	DC20170613G084	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de Ville (emplacement ZA D-07 : recette 300 €)			
14/06/17	DC20170614G085	<b>Finances locales</b> – Tarif des services publics et occupation du domaine public (majoration de 1,5 % des tarifs des cimetières, marché de plein-air et taxis)			
14/06/17	DC20170614G086	<b>Finances locales</b> – Tarif des services publics – année scolaire 2017-2018 (majoration de 1,5 % des tarifs du transport scolaire, de la garderie périscolaire de La Guignière, des activités sportives, de la restauration et des locations de salles)			

#### **1. DL20170629M01 – Domaine et patrimoine – Acquisition de la parcelle ZS n° 431 sise au lieu-dit La Perrée pour constitution d'une réserve foncière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZS n° 431 sise au lieu-dit La Perrée, d'une superficie totale de 19 088 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 150 000 euros, sous réserve de la purge du droit de préemption du fermier ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents se rattachant à la présente délibération ; précise que cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du code général des impôts, les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

#### **2. DL20170629M02 – Domaine et patrimoine – Acquisition de la parcelle YD n° 93 sise au lieu-dit Gannay Sud pour constitution de réserve foncière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée YD n° 93 sise au lieu-dit Gannay Sud, d'une superficie totale de 6 260 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 3 500 euros ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents se rattachant à la présente délibération ; précise que cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du code général des impôts, les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

#### **3. DL20170629M03 – Domaine et patrimoine – Conventions avec ENEDIS pour la mise en servitude du chemin rural n°72 au lieu-dit La Pinsonnière pour l'implantation de lignes électriques aérienne et souterraine et leurs accessoires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les conventions de mise en servitude du chemin rural n° 72 situé au lieu-dit La Pinsonnière, pour le passage de conducteurs d'électricité aérien et souterrain et leur accessoires, à titre gratuit, avec ENEDIS (siège social :34 place des Corolles 92 079 Paris La Défense) ; décide que les présentes constitutions de servitudes feront l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais du SIEIL ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

#### **4. DL20170629M04 – Domaine et patrimoine – Demandes d'urbanisme en vue de la cession du foncier nécessaire pour la construction de l'espace aquatique au lieu-dit Les Grands Champs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la division foncière de la parcelle communale ZS n°82 sise au lieu-dit Les Grands Champs (foncier sur lequel sera édifié le centre aquatique métropolitain) et à signer toutes les pièces en exécution de la présente délibération.

## 5. DL20170629M05 – Finances locales – Décision modificative n°2 sur le budget principal 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions, adopte la décision modificative n°2 sur le budget principal 2017 et dit que le montant du budget principal 2017 s'élève désormais à 23 038 735,87 €, soit 13 438 888,00 € en section de fonctionnement et 9 599 847,87 € en section d'investissement :

**Montant de la décision modificative n°2 : 80 000 € en section d'investissement**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Article	Libellé	Montant
1381 824 UD	Enveloppe parlementaire	10 000,00 €
1383 824 DU	Subvention départementale	20 679,00 €
1341 30 LA1	DETR 2017	37 500,00 €
1641 01 ADM	Emprunt	11 821,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>80 000,00 €</b>
DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
2111 820 UD	Acquisition de terrain nu	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>80 000,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
615231 822 VR	Entretien voirie	13 000,00 €
022 01 ADM	Dépenses imprévues	- 13 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

## 6. DL20170629M06 – Finances locales – Demande de fonds de concours au titre des investissements 2017 auprès de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à Tours Métropole Val de Loire l'attribution d'un fonds de concours de 168 858 € pour 2017 au titre de l'aménagement du parking et de l'esplanade au lieu-dit Les Grands Champ et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération :

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX D'AMENAGEMENT LIEU-DIT LES GRANDS CHAMPS			
DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et SPS	51 280 €	Fonds de concours Métropole	168 858 €
Travaux d'aménagement	475 292 €	Participation Ville	357 714 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>526 572 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>526 572 €</b>

## 7. DL20170629M07 – Finances locales – Convention d'objectifs avec l'association Union Musicale de Fondettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs pour trois ans avec l'Union Musicale de Fondettes (siège social : 35 rue E. Gouïn à Fondettes) ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours et suivants (article 657.4).

## 8. DL20170629M08 – Finances locales – Convention d'objectifs avec l'association Couleurs Sauvages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs pour une année avec l'association Couleurs Sauvages (siège social : 52 rue de la Parmentière à La Riche) ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir et tout document en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 657.4).

## 9. DL20170629M09 – Sports – Règlement intérieur des vestiaires Raymond Tournois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des vestiaires et du club house Raymond Tournois situés au complexe sportif du Moulin-à-Vent (annexe 6 au règlement général des installations sportives) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la présente délibération.

## 10. DL20170629M10 – Commande publique – Avenant n°2 au marché n°2015-38 de maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux passé dans le cadre du groupement de commandes entre Tour(s)plus et des communes membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au lot n° 3 : Exploitation, entretien avec garantie totale du marché n°2015-38 pour la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments communaux avec la société Hervé Thermique, 14 rue Denis Papin BP 334 37303 Joué-Les-Tours (coût HT : - 7 183,88 €) ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document en application de la présente délibération ; précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants (article 611).

## 11. DL20170629M11 – Commande publique – Avenants aux lots n°1 et n° 3 du marché de travaux pour la réalisation d'un parking et d'une esplanade au lieu-dit Les Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants aux lots n° 1 et n° 3 du marché de travaux pour le projet d'aménagement du secteur des Grands Champs (parking et esplanade), ainsi que tout document afférent à la présente délibération :

Projet d'aménagement d'un parking et d'une esplanade au lieu-dit Les Grands Champs Montants des marchés de travaux 1 et 3 avec avenants toutes tranches comprises				
Lot	Avenant HT	Montant Marché initial	Nouveau montant	%
Lot 1 - COLAS Centre Ouest	+ 20 353,33 €	252 309,97 €	272 663,30 €	+ 8,07
Lot 3 – Société GIRAUD	0	93 265,31 €	93 265,31 €	0

## 12. DL20170629M12 – Enseignement – Conventions pour la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires dans les écoles publiques de la Ville pour l'année scolaire de 2017-2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure des conventions avec les associations partenaires pour l'organisation des temps d'activités périscolaires durant l'année scolaire 2017-2018 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document en application de la présente délibération :

INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DURANT LES TAP 2017-2018			
Partenaire associatif	Projet pédagogique	Intervention	Coût horaire
Alerte sportive de Fondettes (ASF)	Éveil sportif, sports collectifs et divers, plein air	2 h/jour	36 €/heure
Association tourangelle des métiers de l'Art et de la Culture - AMAC Touraine	Ateliers citoyenneté - danse - vidéo	2 h/jour	36 €/heure
Le Damier Tourangeau de Sainte-Radegonde	Jeu de dame	2 h/jour	30 €/heure

English For Kids de Tours	Ateliers d'éveil à l'anglais	2 h/jour	36€/heure
Atelier Rouge Pistache de Tours	Découverte artistique	2 h/jour	36€/heure
CD Fédération française de Handisports de Parçay-Meslay	Ateliers de sensibilisation au handicap	2 h/jour	36 €/heure
S.D.I.S. d'Indre-et-Loire	Découverte premiers secours	2 h/jour	36 €/heure
Association Sport Anim 37 de Parçay-Meslay.	Découverte du sport	2 h/jour	36 €/heure
CD fédération française de Volley-ball de Parçay-Meslay	Découverte de la pratique du volley-ball	2 h/jour	20 €/heure + 5 € par jour d'intervention

### 13. DL20170629M13 – Enfance – Modification du règlement de fonctionnement des structures communales d'accueil de la petite enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le règlement des structures communales d'accueil de la petite enfance La Poupardière et La Dorlotine et Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le règlement et tout document en application de la présente délibération :

<b>1</b> - L'augmentation de l'amplitude d'ouverture du multi-accueil de la Dorlotine d'un quart d'heure le matin de 8 h à 8 h 15. La totalité de l'amplitude horaire d'ouverture proposée aux familles passe à 9 h 45 à 10 heures
<b>2</b> - La modification des horaires d'accueil des familles au plus tard à 10 heures pour les 2 multi-accueils et plus d'accès possible entre 12 h 30 et 14 h au lieu de 12 h 15 à 13 h 15, pour préserver la qualité de l'accueil
<b>3</b> – La mise à jour des barèmes des participations familiales avancée au 1 <sup>er</sup> janvier au lieu du 1 <sup>er</sup> février selon la recommandation du rapport du contrôle C.A.F. du 9 et 10 février 2017
<b>4</b> – Une précision est apportée dans l'acceptation du règlement de fonctionnement par les familles concernant le respect des règles de confidentialité liées aux exigences de la CNIL et l'autorisation de consultation et de conservation par le service Petite Enfance des données personnelles de la famille fournies par le fichier CAFPRO* (service de la C.A.F. pour l'accès aux données des familles : ressources, nombres d'enfants à charges, adresse).

### 14. DL20170629M14 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit et dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Commune :

<b>EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES</b>
<p><b>- Filière ADMINISTRATIVE</b></p> <p>→ Ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet :</p> <p><u>Adjoint administratif à 28/35 :</u> ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1</p> <p><u>Objectif :</u> recrutement d'un agent à la direction des services techniques</p>
<p><b>- Filière TECHNIQUE</b></p> <p>1/ Ouverture de 2 postes d'adjoint technique à temps complet :</p> <p><u>Adjoint technique :</u> ancien effectif : 31 nouvel effectif : 33</p> <p><u>Objectif :</u> nomination de deux agents comme Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) (suite à départ en retraite et décès)</p> <p style="text-align: center;">-----</p>

**2/ Transformation de 6 postes d'adjoint technique à temps complet en 6 postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet :**

Adjoint technique :  
ancien effectif : 33  
nouvel effectif : 27

Adjoint technique principal 2ème classe :  
ancien effectif : 15  
nouvel effectif : 21

Objectif : nomination d'agents dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

-----

**3/ Transformation de 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe en 3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet :**

Adjoint technique principal 2ème classe :  
ancien effectif : 21  
nouvel effectif : 18

Adjoint technique principal 1ère classe :  
ancien effectif : 9  
nouvel effectif : 12

Objectif : nomination d'agents dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

-----

**4/ Transformation d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en un poste d'agent de maîtrise principal**

Agent de maîtrise :  
ancien effectif : 1  
nouvel effectif : 0

Agent de maîtrise principal :  
ancien effectif : 1  
nouvel effectif : 2

Objectif : nomination d'un agent dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

**- Filière MEDICO SOCIALE**

**1/ Transformation de 2 postes d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet en 2 postes d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet :**

ATSEM principal 2ème classe :  
ancien effectif : 8  
nouvel effectif : 6

ATSEM principal 1ère classe :  
ancien effectif : 0  
nouvel effectif : 2

Objectif : nomination d'agents dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

-----

**2/ Transformation de 4 postes d'Auxiliaire principal 2ème classe à temps complet en 4 postes d'Auxiliaire principal 1ère classe à temps complet :**

Auxiliaire principal 2ème classe :  
ancien effectif : 9  
nouvel effectif : 5

Auxiliaire principal 1ère classe :  
ancien effectif : 1  
nouvel effectif : 5

Objectif : nomination d'agents dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

-----

**3/ Transformation d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) en un poste d'EJE principal à temps complet :**

EJE :  
ancien effectif : 3  
nouvel effectif : 2

EJE principal :  
ancien effectif : 1  
nouvel effectif : 2

Objectif : nomination d'un agent dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

**- Filière POLICE**

→ **Transformation d'un poste de gardien de police à temps complet en un poste de brigadier chef principal à temps complet :**

Gardien de police :  
ancien effectif : 1  
nouvel effectif : 0

Brigadier chef principal :  
ancien effectif : 2  
nouvel effectif : 3

Objectif : nomination d'un agent dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

**15. DL20170629M15 – Fonction publique – Recours au service civique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir la mise en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité instauré depuis septembre 2014 ; autorise Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ; autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ; autorise le versement d'une prestation en nature ou indemnité complémentaire de 150 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport des volontaires ; dit que crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Commune.

**16. DL20170629M16 – Voirie – Classement de chemins ruraux en voies communales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer en voies communales les chemins ruraux présentés dans le tableau ci-annexé ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte en exécution de la présente délibération ; dit que ces voies relèveront, après classement, de la compétence de Tours Métropole Val de Loire.

**17. DL20170629M17 – Libertés publiques et pouvoirs de police – Convention entre la ville de Fondettes et la Préfecture pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention conclue avec le Préfet du département d'Indre-et-Loire agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions en vue de la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire communal ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document en exécution de la présente délibération.

**18. DL20170629M18 – Institutions et vie politique – Modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes concernant la comptabilisation des procurations dans le calcul du quorum ; dit que les statuts modifiés du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes seront annexés à la délibération.

Affiché le 7 juillet 2017

**Le Maire,  
Cédric de OLIVEIRA**

**Chemins ruraux à classer en voies communales  
annexe à la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017**

<b>N° CR</b>	<b>Délimitation</b>	<b>Portion à classer en Voie Communale</b>	<b>Linéaire (en ml) environ à classer</b>
<b>CR 1</b>	Rue du Petit Martigny comprise entre la rue de Veau Liard et la rue de Beaujardin	Rue du Petit Martigny comprise entre la rue de Veau Liard et la rue de Beaujardin - partie Nord	330 ml
<b>CR 1</b>	Rue Jean Antoine de Baïf à chemin de Paradis	Chemin de Paradis	150 ml
<b>CR 2</b>	RD 952 à CR 1 la Bonde	Chemin de la Bonde	188 ml
<b>CR 26</b>	RD 276 à rue de Guesne	Partie comprise entre la rue des Pivottières et la RD 276	220 ml
<b>CR 31</b>	Rue de la Bruzette à parcelle YH 233	Rue de la Bruzette à parcelle YH 233	634 ml
<b>CR 32</b>	Rue de la Bruzette à Rue de Châtigny	Rue de Bois Farault	739 ml
<b>CR 33</b>	Rue de Bois Farault à la Boire	Chemin de Gannay	69 ml
<b>CR 33</b>	Rue de Bois Farault à la Boire	Chemin des Perruches	335 ml
<b>CR 36</b>	Rue de la Bodinière à parcelle ZB 55	Allée de la Bodinière	189 ml
<b>CR 36 Bis</b>	Rue du Petit Martigny à rue de Château Gaillard	Rue du Veau Liard	400 ml
<b>CR 46</b>	CR 31 à rue de Tréché	Rue de Mazère	355 ml
<b>CR 48</b>	Rue de la Maison d'Ardoise à rue Maryse Bastié	Rue de la Maison d'Ardoise à rue des Patys	120 ml
<b>CR 49</b>	Rue de la Morandière à rue de la Maison d'Ardoise	Rue de la République à rue de la Maison d'Ardoise - rue Maryse Bastié pour partie	130 ml
<b>CR 57</b>	Avenue des Droits de l'Homme à chemin du Carroi Meunier	Avenue des Droits de l'Homme à chemin du Carroi Meunier	325 ml
<b>CR 59</b>	De VC 301 à avenue des Droits de l'Homme	Rue de la Grosse Pierre	759 ml
<b>CR 64</b>	Rue des Terrages à CR 137 la Brosse	De CR 137 à parcelle ZD 28	263 ml
<b>CR 65</b>	RD 3 à route de la Pinsonnerie	Rue des Malabris	702 ml
<b>CR 68</b>	Route de la Pinsonnerie à Voie communale 21 la Barre	VC 21 La Barre et CR 137 et 64	365 ml
<b>CR 72</b>	Rue des Malabris à route de la Pinsonnerie	Rue des Malabris à parcelle ZC 204 - chemin de Maison Neuve pour partie	390 ml
<b>CR 73</b>	Avenue des Droits de l'Homme à rue de la Grosse Pierre	Avenue des Droits de l'Homme à Allée des Roses	295 ml
<b>CR 74</b>	Rue du Petit Plessis à route de la Pinsonnerie	Route de la Pinsonnerie à parcelle ZC 5 - Chemin de la Pétrie pour partie	427 ml
<b>CR 74</b>	Rue du Petit Plessis à route de la Pinsonnerie	De parcelle ZC 14 limite Nord à CR 85	100 ml
<b>CR 85</b>	VC 15 Les Hemery à route de la Pinsonnerie	Rue de la Bodinière à route de la Pinsonnerie	775 ml
<b>CR 95</b>	RD 36 à CR 92 - Le Treuil	De RD 36 à CR 92	332 ml
<b>CR 101</b>	RD 76 Bas Criabé à RD 76 Haut Criabé	De RD 76 à CR 102 - Rue du Haut Criabé	464 ml
<b>CR 109</b>	RD 76 à parcelle ZN 10	De RD 76 à parcelle ZN 10	195 ml

		Rue du Bas Criabé	
<b>CR 113</b>	Rue Pierre et Marie Curie à rue de Morienne	CR 98 à rue Pierre et Marie Curie - Rue Edouard Branly pour partie	292 ml
<b>CR 114</b>	Rue du Tison à RD 36	Rue Edouard Branly à Bd périphérique	465 ml
<b>CR 118</b>	Rue du Tison à rue de Morienne	Chemin de la Frémaudière	230 ml
<b>CR 121</b>	Avenue du Général de Gaulle à rue des Trois Maries	Avenue du Général de Gaulle à parcelle ZT 85 rue du Crucifix Rigalou pour partie	147 ml
<b>CR 126</b>	RD 76 à la parcelle ZK 19	De RD 76 à parcelle ZK 19 - La Martinière	116 ml
<b>CR 128</b>	Rue des Hautes Roches à avenue du Général de Gaulle	Rue des Hautes Roches à parcelle BI 220	101 ml
<b>CR 133</b>	CR 101 à CR 109 Bas Criabé	Rue du Puits Couvert	265 ml
<b>CR 137</b>	Route de la Pinsonnerie à CR 64 La Brosse	Route de la Pinsonnerie à CR 64 - La Brosse	246 ml
<b>CR 143</b>	De la Voie Romaine à la RD 952	RD 952 à la rue des Rabatteries	126 ml
<b>CR 148</b>	Rue du Four Blanc à rue de Château Gaillard	Rue du Four Blanc à parcelle ZX 142	153 ml
<b>Sentier rural 149</b>	De Impasse Eugène Gouïn à parcelle CM 742	De Impasse Eugène Gouïn à parcelle CM 742	45 ml